



REGLEMENT DE L'OPERATION « NOEL EN OR »

1. **L'association Les Vitrines du Pays d'Elbeuf**, organise un jeu intitulé « Noël en Or ».
2. Ce jeu se déroule du 04 au 31 Décembre 2015 inclus.
3. Ce jeu est gratuit, sans obligation d'achat.
4. La participation au jeu est ouverte aux 18 ans et plus. Ne peuvent participer : les commerçants et les artisans participants à l'opération.
5. Un joueur peut participer plusieurs fois mais ne pourra gagner qu'un seul lot de la dotation.
6. La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.
7. L'association organisatrice se réserve le droit d'annuler, d'interrompre ou de proroger le jeu.
8. Des tickets sur lesquels les commerçants devront apposer leur cachet, seront distribués aux clients.
9. Les clients devront remplir leurs coordonnées au dos des tickets de jeu.
10. Pour être valable, le ticket de jeu devra comporter le tampon du commerçant.
11. Les tickets sont distribués à 100.000 exemplaires.
12. Les tickets illisibles ou incomplets seront déclarés nuls.
13. Les clients devront déposer les tickets dans les urnes situées en centre-ville avant le **03 Janvier 2016**.
14. La sélection des gagnants aura lieu **mardi 05 janvier 2016** à 12 heures 30, à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Elbeuf, en présence de la SCP B.DUCROCQ & E.BOWN, Huissiers de Justice associés à ELBEUF. Cette sélection désignera les clients présélectionnés pour participer au tirage au sort de la dotation du **mardi 19 janvier 2016**.
15. La dotation est la suivante :
 - Une enveloppe de 2.000€ à valoir chez PERIER VOYAGES ELBEUF pour un voyage ou une escapade au choix du gagnant. Non remboursable
 - Un vélo électrique d'une valeur de 1.500€
 - Une Playstation 4
 - Une parure en or
 - Un Iphone 6
 - Un écran TV
 - Des chèques cadeaux pour 7.000€ répartis de la façon suivante :
500€ x 2 - 400€ x 2 - 350€ x 2 - 300€ x 2 - 250€ x 4 - 200€ x 4 - 150€ x 10 - 100€ x 6
16. Ces lots seront attribués par tirage au sort aux personnes sélectionnées.
17. La totalité des lots sera remise aux gagnants le **Mardi 19 janvier 2016 à 19 heures 30 à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Elbeuf**.
18. Les lots ne sont en aucun cas monnayables. Les lots non réclamés au 31/01/2017 seront déclarés acquis à l'association.
19. Les gagnants autorisent expressément et gracieusement la citation de leur nom et adresse ainsi que la reproduction de leur photographie à des fins publicitaires.
20. La liste des gagnants sera diffusée par voie de presse et sur le site www.lesvitrinesdupaysdelbeuf.fr
21. Le présent règlement est déposé auprès de la SCP E.BOWN, Huissiers de Justice associé à Elbeuf, qui assurera l'officialisation du tirage.